

Agriculture périurbaine et enjeux fonciers : études de cas au Sénégal et au Bénin

Cécile Broutin, antenne sénégalaise du Groupe de recherche et d'échanges technologiques (Gret), broutin@gret.org

L'URBANISATION compte parmi les fortes pressions qui s'exercent sur les terres agricoles en Afrique de l'Ouest, car c'est principalement à leurs dépens qu'a lieu l'extension rapide des centres urbains. Un phénomène qui laisse peu de marge de manœuvre aux agriculteurs et appelle la définition de politiques foncières concertées.

► Cet article a été rédigé avec la contribution d'Anne Floquet, Cebedes-xudodo, uniho@intnet.bj, Roch Mongbo, Cebedes-xudodo, rmongbo@intnet.bj, Pape Seck, Enda-Graf Sahel, Sénégal, graf@enda.sn, Rigobert Tossou, Université nationale du Bénin, tossou2000@yahoo.fr, Honorat Edja, Lares, Bénin, lares@intnet.bj. Il est publié en version longue dans *Défis Sud* et est disponible en version intégrale sur le site de l'Inter-réseaux (www.inter-reseaux.org).

LE PROGRAMME DE RECHERCHE sur la gestion durable et concertée des espaces agricoles et naturels à la périphérie des villes (Écocité)¹ a analysé les dynamiques agricoles et foncières autour de la conurbation d'Abomey-Bohicon et de Parakou (Bénin), et de Mboro et Thiès (Sénégal), et expérimenté de nouveaux outils de gestion des dynamiques périurbaines. L'importance des activités agricoles et agroalimentaires, notamment pour les familles les plus pauvres, justifie la recherche d'arbitrages entre les différentes formes d'utilisation des espaces.

Des activités agricoles et agroalimentaires dont l'importance passe inaperçue. Les activités agropastorales — maraîchage, cultures vivrières, plantations et élevage — menées à l'intérieur et en périphérie des villes jouent un rôle important en procurant aliments, revenus et emplois aux petits producteurs et aux familles urbaines pauvres. Cependant, la contribution en volume de ces activités de production, de transformation et de commercialisation à l'approvisionnement de la ville proche ne semble pas déterminante, car d'autres circuits coexistent : produits importés, produits vivriers en provenance de zones rurales éloignées et commercialisation des produits locaux vers d'autres centres urbains. Leurs fonctions socio-économiques et environnementales — réduction des eaux de ruissellement, enfouissement des déchets ménagers, etc. — sont peu connues et reconnues.

Priorité au bâti ! Communes urbaines encerclées par des communautés rurales au Sénégal ou collectivités englobant des espaces urbains et ruraux au Bénin, au sein du découpage administratif, le statut du foncier a un enjeu financier. Les élus — urbains comme ruraux — privilégient les lotissements pour

les populations urbaines, négligeant la valorisation actuelle des terres et ceux qui les exploitent. Ces mutations foncières sont souvent perçues par les habitants comme la seule voie d'accès aux services de base. Elles constituent de plus une recette fiscale pour les collectivités, mais aussi un revenu pour les élus qui récupèrent des parcelles, les urbains qui ont acheté des terres agricoles dans la perspective du changement de statut ou les agriculteurs qui anticipent en vendant leurs terres. Finalement, les perdants sont principalement des petits producteurs qui ont peu de capacités financières, peu d'alternatives de revenus ou d'emplois en-dehors de l'agriculture et qui, par manque de représentation dans les conseils municipaux, négocient souvent mal leur expropriation.

L'élaboration de plans d'aménagement réservant des terrains non constructibles à l'agriculture ou à l'élevage est rarement envisagée par les acteurs locaux, y compris par les agriculteurs. Ceux-ci ont d'autant plus de difficultés à défendre leurs intérêts que les organisations paysannes semblent peu s'intéresser à la promotion de l'agriculture périurbaine. Pour les consommateurs urbains et les élus, la préservation de ces espaces agricoles ne semble pas non plus un enjeu important, car l'amélioration des transports permet l'approvisionnement alimentaire depuis des zones plus éloignées et la commercialisation de produits importés.

Gérer les dynamiques foncières par la cartographie. Utilisant la technologie informatique des systèmes d'information géographique (SIG), les outils expérimentés dans le cadre du projet Écocité permettent l'analyse et la cartographie de l'expansion urbaine. Le projet fait ainsi le pari que la mise à disposition de ces informations et/ou l'élaboration de registres fonciers ruraux et urbains peuvent faciliter le règlement des conflits. Par exemple, Thiès

et la communauté rurale qui l'entoure ont pu définir les limites de leurs territoires respectifs, s'accordant sur la nécessité de préserver certains espaces, en attendant que cela se traduise par des actes... Au Bénin, les activités agricoles sont prises en compte dans les plans de développement communaux. Cependant, de telles démarches sont freinées par les contraintes techniques liées à la gestion des SIG mais aussi par des difficultés d'accès à l'information géographique (disponibilité et coût de fonds de carte, mise à disposition difficile des supports existants).

Un jeu d'acteurs qui doit être régulé par l'État. La production de tels outils doit favoriser la concertation entre acteurs urbains et ruraux au niveau local, incluant les habitants des collectivités voisines pour préserver des espaces à forts enjeux agricoles, environnementaux ou économiques et rechercher des solutions pour les agriculteurs expropriés. Au niveau national, dépassant le cloisonnement entre développement agricole et développement urbain, de nouvelles politiques publiques foncières sont à trouver. Il s'agit notamment de définir des règles pour veiller à ce que les exploitants ne soient pas spoliés au bénéfice des élus ou de quelques riches personnalités. L'État doit être impliqué en raison de son droit de préemption et de l'indemnisation souvent faible des exploitants. Son intervention semble également nécessaire en faveur de la prise en compte dans les plans d'aménagement locaux du rôle de l'agriculture pour les plus pauvres, mais aussi en faveur d'une plus grande équité dans l'accès aux services, de débats sur le devenir des espaces agricoles ou encore de l'insertion professionnelle des agriculteurs qui perdent leurs terres. Au Sénégal, suite à la loi d'orientation agro-sylvopastorale, un groupe de travail dédié au foncier s'intéresse notamment à la spécificité des questions périurbaines. Affaire à suivre... ■

1. www.ecocite.org